



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**



Bruxelles, le 27 juin 2008
11213/08 (Presse 191)
(OR. en)

Déclaration conjointe du sommet UE-Russie sur la coopération transfrontière

Dans le souci de promouvoir leur partenariat stratégique et conformément aux priorités énoncées dans les feuilles de route des quatre espaces communs UE-Russie, l'Union européenne et la Fédération de Russie annoncent qu'elles sont convenues de coopérer dans le cadre de sept programmes communs de coopération transfrontière au cours de la période 2007-2013.

Ces programmes viseront à promouvoir le développement économique et social des régions situées de part et d'autre des frontières communes, ainsi que la protection de l'environnement, et à soutenir les initiatives transfrontières favorisant les contacts entre les populations.

Les deux parties conviennent que cette coopération financière est fondée sur les principes d'un partenariat reposant sur l'égalité et les intérêts communs. Des acteurs locaux et régionaux de part et d'autre des frontières coopèrent aux programmes communs, la Fédération de Russie et la Communauté européenne apportant respectivement 122 et 307 millions EUR, en plus des contributions des États membres de l'UE et d'autres pays partenaires. Les parties comptent lancer la mise en œuvre de ces programmes au début de 2009.

P R E S S E
